

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Open Rabelais 2026

Remarque générale : Dans tout le présent règlement, les termes « joueur », « arbitre » ou « organisateur » s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Article 1 : Organisation

Le **Cercle d'Échecs Chaunois** organise son **Open Rabelais 2026** les samedi 31 octobre 2026 et dimanche 1er novembre 2026 dans la **Salle Rabelais** (02300 CHAUNY).

Conditions pour participer au tournoi :

- Depuis août 2013, la FIDE exige que chaque joueur étranger (non français) ait un matricule FIDE. Si un joueur n'est pas en ordre, la FIDE ne traitera pas les résultats du tournoi pour l'Elo FIDE. Afin de satisfaire à cette obligation, l'organisation n'acceptera pas d'inscription de joueur étranger si celui-ci n'a pas de matricule FIDE. Cependant, le joueur lui-même peut toujours se diriger vers sa fédération pour recevoir un matricule FIDE. Dès réception de son matricule FIDE, son inscription sera acceptée.
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses sous le code FIDE de la Russie (RUS) et de la Biélorussie (BLR) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipes ou individuelles homologuées par la FIDE.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce tournoi est homologué par la **Fédération Française des Echecs FFE (N°73470)** et homologué par la **Fédération internationale des Échecs FIDE (N°502641)**. Il se joue en 6 rondes.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariement **Papi 3.3.8**.

Les appariements informatisés se font au **système Suisse intégral**.

Les appariements suivent les directives de la règle **C.04 de la FIDE** : fort-faible, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le **93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde)**. Ces règles du jeu entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La **Directive III** dans son ensemble n'est pas applicable dans ce tournoi.

Article 3 : Bye et forfait

Il est possible de demander un bye (0,5 points sans jouer une ronde) lors de **l'une des trois premières rondes**. La demande de bye est à effectuer auprès de l'arbitre dans un délai raisonnable avant que les appariements de la ronde concernée soient effectués.

Le forfait est déclaré **30 minutes** après le lancement de la ronde (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante sauf s'il justifie de son absence avant la fin de la ronde concernée. Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée pour le tournoi est **60 minutes avec un incrément de 30 secondes par coup dès le premier coup.**

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 5 : Inscription et pointage

Les droits d'inscription pour tous les tournois s'élèvent à **20€ pour les joueurs des catégories Sen-Sep-Vet, et 10€ pour les joueurs des catégories jeunes.**

L'inscription est gratuite pour les GM, GMF, MI, MIF, MF et MFF, les membres de l'équipe de France « Élite » jeunes, les Champion.ne.s de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu l'organisateur au moins 48h avant le début du tournoi.

La limite des inscriptions est fixée à **60 participants.**

Le pointage sera ouvert le samedi 31 octobre 2026 à 9h00. La clôture des inscriptions est fixée au samedi 31 octobre 2026 à 9h45.

Tout joueur non licencié en France doit pouvoir justifier lors du pointage de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix.

Tout joueur se présentant après 10h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

En cas de retard ou pour signaler un forfait, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone par un appel ou un SMS : 06.63.08.33.90.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un classement Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ne sera effectuée pendant le tournoi.

Article 6 : Déroulement du tournoi

Le tournoi comprend 6 rondes. Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

1ère ronde : samedi 31 octobre à 10h00

2ème ronde : samedi 31 octobre à 14h00

3ème ronde : samedi 31 octobre à 17h30

4ème ronde : dimanche 1er novembre à 9h00

5ème ronde : dimanche 1er novembre à 13h00

6ème ronde : dimanche 1er novembre à 16h30

Remise des prix dimanche 1er novembre à 19h30

La remise des prix est susceptible d'être avancée en fonction de l'heure de fin de la 6ème ronde.

Article 7 : Classement et prix

Le classement est établi après calcul du total de points de parties (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0).

Les ex-æquo sont départagés par, dans l'ordre :

- **Le Nombre de victoires** (nombre de rondes où le joueur ou la joueuse a obtenu un point)
- **Le Buchholz tronqué** (somme des scores ajustés des adversaires à laquelle on retire le score le plus bas)
- **La Performance**

Pour le calcul du Buchholz tronqué dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

En accord avec les articles C07.10 et C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et les calculs de performance impliquant des joueurs et joueuses sans classement officiel est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi.

La liste des prix sera affichée avant la 3ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix représentent 70 % du montant total des inscriptions au tournoi, et sont attribués comme suit (arrondis à l'euro supérieur) :

1^{er} prix au classement général : 25 % du total d'inscriptions

2ème prix au classement général : 15 % du total d'inscriptions

3ème prix au classement général : 10 % du total d'inscriptions

Meilleure joueuse : 10 % du total d'inscriptions

Meilleur jeune : 10 % du total d'inscriptions

Les prix au classement général sont distribués à la place.

Les prix annoncés sont non cumulables. Un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix reçoit le plus élevé. En cas d'égalité, les prix sont attribués par ordre de préférence au classement général, puis au prix de la meilleure joueuse, puis au prix du meilleur jeune.

Article 8 : Organisateur et équipe d'arbitrage

Le président du comité d'organisation du tournoi est **monsieur MARIN Laurent**, trésorier du Cercle d'Échecs Chaunois.

L'arbitre du tournoi est **LEROY Cédric, Arbitre Fédéral Open, Agréé FIDE**.

Le tournoi accueillera également un arbitre stagiaire, **LAMOTTE Sylvain**, en tant qu'arbitre adjoint.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut que les deux joueurs aient au moins joué **20 coups**. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel sans respecter cette condition seront sanctionnés par un **double forfait (F-F)**.

Article 10 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi. Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et peuvent, de plus, être mal interprétés. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit à un joueur d'avoir à portée son téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac du joueur ou dans sa veste, à condition qu'ils soient complètement éteints.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre.

S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur.

Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu.

Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 12 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pour chaque tournoi pendant le pointage et durant la première ronde. La composition du jury d'appel est affichée aussitôt dans la salle du tournoi. Sa composition est la suivante :

- 1 (un) représentants de l'organisation
- 2 (deux) joueurs participant au tournoi
- 2 (deux) suppléants (1 joueur et 1 membre de l'organisation)
- 1 (un) arbitre du tournoi (pour voix consultative)

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre.

Le joueur voulant saisir le jury d'appel doit le faire par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 15 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Cette commission se réunira dans les plus brefs délais et prendra en compte tous les éléments disponibles pour prendre une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre.

Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'appel sportif de la FFE.

Article 13 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie.

Dans le cas où le résultat est incorrect, le résultat sera maintenu à moins que l'arbitre en décide autrement.

Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces, éteindre la pendule et doivent laisser leur table libre et propre pour la ronde suivante.

Article 14 : Droit à l'image

Le comité d'organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Durant les deux jours de l'Open Rabelais, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos et vidéos seront prises. Conformément à l'article 7 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription à cet événement implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

Article 15 : Divers

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants en cas de vol ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings. Il faut aussi éviter toute discussion ou lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules devront être manipulées calmement. Dans le cas contraire, le joueur contrevenant pourra être sanctionné selon l'article 12.9 des règles du jeu.

Toute dégradation entraînera une exclusion.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Il est interdit de fumer ou d'utiliser la cigarette électronique dans la salle de jeu, la salle d'analyse et dans toutes les salles de l'Hôtel de Ville par les responsables de la sécurité du site.

Il est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie.

Articles 16 : Conclusion

L'inscription à l'Open Rabelais implique l'acceptation du présent règlement, du protocole COVID, s'il y en a un, et les spectateurs s'engagent à respecter le Règlement intérieur et le protocole COVID.

Arbitre principal
LEROY Cédric

Organisateur
MARIN Laurent